



# BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## Communiqué de presse

---

Le Gouverneur par intérim de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a reçu en audience le lundi 7 février 2011 à partir de 12 heures 30, le Conseil Fédéral de la Fédération des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers de l'UEMOA (FAPBEF-UEMOA), conduit par son Président, Monsieur Cheikh Tidiane N'DIAYE.

La rencontre avait pour objet de présenter au Gouverneur les membres du nouveau Bureau du Conseil Fédéral mis en place le 20 décembre 2010 et d'échanger avec la Banque Centrale sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations de la rencontre annuelle BCEAO/Profession bancaire tenue à Lomé en juillet 2010. Les discussions ont en outre porté sur la situation du système bancaire de l'Union, en particulier celle de la Côte d'Ivoire, la mise en oeuvre de la décision de relèvement du capital social minimum des établissements de crédit, l'évolution des textes réglementaires régissant la profession et la préparation de la prochaine concertation annuelle BCEAO/Profession bancaire.

Le Gouverneur a réitéré la volonté de la Banque Centrale de poursuivre la coopération qu'elle a initiée depuis plus de trois (3) ans avec le Conseil Fédéral et l'ensemble des Directeurs Généraux des établissements de crédit de l'Union, qui constituent le premier maillon du canal de transmission de la politique monétaire.

Les échanges sur la situation du système bancaire de l'Union ont mis en relief l'impact des dysfonctionnements qui prévalent en Côte d'Ivoire, auxquels les banques tentent de s'adapter pour poursuivre la fourniture d'un minimum de services à la clientèle. A cet égard, le Gouverneur a informé le Conseil Fédéral des initiatives prises par la BCEAO, en exécution des décisions du Conseil des Ministres de l'Union, qui a tenu une session extraordinaire consacrée à cette question, le 1<sup>er</sup> février 2011 à Dakar. En particulier, le Conseil des Ministres a demandé que tout soit mis en oeuvre pour préserver la stabilité du système bancaire et assurer la continuité des activités des banques.

Le Gouverneur a indiqué à la délégation de la FAPBEF-UEMOA que les Agences de la Banque Centrale en Côte d'Ivoire restaient fermées et que la BCEAO dégage toute responsabilité en ce qui concerne les opérations que le système bancaire serait amené à effectuer avec les Agences réquisitionnées de Côte d'Ivoire, durant cette période.

La Banque Centrale et la Fédération ont convenu des modalités d'organisation des rencontres prévues en 2011, en particulier la réunion entre le Gouverneur de la BCEAO et les Présidents des APBEF qui se tiendra le 22 avril 2011 et la quatrième édition des concertations annuelles BCEAO/Profession bancaire prévue à Ouagadougou, les 15 et 16 juin 2011.

*Fait à Dakar, le 7 février 2011*

Le Gouverneur par intérim



Jean-Baptiste COMPAORE